

2020

LA COOPÉRATION HOSPITALIÈRE INTERNATIONALE

ENVIRONNEMENT
INSTITUTIONNEL,
ACTEURS
ET PARTENAIRES

1

CADRE INTERNATIONAL - | 3 |**■ LES NATIONS UNIES****ET SES INSTITUTIONS - | 3 |**

- Objectifs de développement durable 2030 (ODD 2030)
- Organisation mondiale de la Santé (OMS)
- Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF)
- Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP)
- Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

■ LES FONDS**MULTILATÉRAUX EN SANTÉ - | 4 |**

- Le Fonds mondial
- Gavi
- Unitaid

■ LES ACTEURS DE LA COOPÉRATION**BILATÉRALE EN SANTÉ - | 4 |**

2

CADRE EUROPÉEN - | 4 |

- L'Union européenne

3

ACTEURS EN FRANCE - | 5 |**■ LES ACTEURS ET DISPOSITIFS DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT - | 5 |**

- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)
- Agence française de développement (AFD)
- Expertise France
- Muskoka
- L'Initiative

■ LES ACTEURS DE SANTÉ - | 5 |

- Ministère des Solidarités et de la Santé (MSS)
- Fédération hospitalière de France (FHF)
- La Conférence des Directeurs Généraux de CHU
- Agences de santé
- Agences régionales de santé (ARS)
- Les établissements de santé français

■ LES ACTEURS LOCAUX - | 6 |

- Les collectivités territoriales
- Cités Unies France (CUF)
- Les réseaux multi-acteurs

■ LES ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE - | 7 |

- Universités et Écoles de formation paramédicales
- Écoles des hautes études en santé publique (EHESP)
- Institut de recherche et développement (IRD)

4

PARTENAIRES À L'ÉTRANGER - | 7 |**■ LES REPRÉSENTANTS****INSTITUTIONNELS DE LA FRANCE - | 7 |**

- Ambassades de France
- Expertise France
- Agence française de développement (AFD)

■ LES AUTORITÉS SANITAIRES DU PAYS - | 7 |

5

LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) - | 8 |

- Les associations locales, de solidarité internationale, d'éducation populaire, de professionnels, d'habitants...
- Les associations de patients ou d'utilisateurs
- Les ONGs et les Organisations internationales
- Les Fondations privées

La coopération hospitalière internationale fait partie intégrante des activités des hôpitaux français. La Fédération hospitalière de France (FHF), l'Agence française de développement (AFD) ainsi que la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) apportent un appui technique et financier aux hôpitaux français dans la mise en œuvre de leur projet de coopération hospitalière internationale.

Le 25 juin 2019, l'AFD, la DGOS et la FHF ont organisé, au Ministère de la Santé, une journée d'échanges de bonnes pratiques afin de renforcer les capacités techniques des établissements de santé dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets de coopération hospitalière internationale. Les ateliers organisés pendant cette journée ont permis de dégager des recommandations et perspectives de travail afin d'améliorer la qualité des projets de coopération hospitalière internationale financés dans le cadre du Projet réseaux et partenariats hospitaliers (PRPH 3) et du dispositif Actions de coopération hospitalière internationale (APCHI). L'élaboration d'une cartographie des acteurs de la coopération en santé fait partie de ces perspectives prises en compte par l'AFD, la DGOS et la FHF.

Cet outil a pour objectif d'aider les partenaires hospitaliers dans l'identification et la compréhension des acteurs en santé intervenant dans les pays en développement et de renforcer la dimension partenariale des projets de coopération hospitalière internationale.

1

CADRE INTERNATIONAL

■ LES NATIONS UNIES ET SES INSTITUTIONS

| Objectifs de développement durable 2030 (ODD 2030)

Les **17 ODD** définis en 2015 par la communauté internationale fixent le cadre d'actions mondiales en vue de favoriser la dignité, la paix et la prospérité des populations et de la planète. Ils concrétisent une vision partagée par le biais de stratégies et de plans nationaux de développement. **L'ODD 3 cible spécifiquement la santé.**

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/health>

| Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF)

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance, agence des Nations unies, créée en 1946, est chargée, dans le monde entier, de **défendre les droits des enfants, de répondre à leurs besoins essentiels et de favoriser leur plein épanouissement**. À ce titre, une de ses missions est de promouvoir les actions de coopération et d'entraide en faveur de l'enfance et veiller à l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. En santé, la priorité est donnée à la vaccination, à la prévention et aux soins de la mère et du bébé, à la lutte contre le paludisme. Et une action spécifique est menée sur le thème du VIH/Sida à travers la prévention de la transmission de la mère à l'enfant, les soins pédiatriques et aux adolescents.

<https://www.unicef.org/fr>

| Organisation mondiale de la Santé (OMS)

L'Organisation mondiale de la Santé est **l'institution spécialisée des Nations unies (ONU) pour la santé publique** créée en 1948. Par l'intermédiaire des bureaux répartis dans plus de 150 pays, l'OMS travaille de concert avec les décideurs politiques, les partenaires mondiaux de la santé, la société civile, le monde universitaire et le secteur privé pour aider les pays à mettre en œuvre des plans de santé nationaux solides. Elle définit le cadre stratégique de la santé mondiale.

<https://www.who.int/fr>

| Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP)

Le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) a dans ses objectifs **l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive** (y compris la planification familiale), la promotion des droits de reproduction, la réduction de la mortalité maternelle et l'amélioration de la vie des jeunes et des femmes en plaidant pour les droits humains et l'égalité des sexes.

<https://www.unfpa.org/fr>

| Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Le bureau des Nations unies pour le service d'appui aux projets (UNOPS) est un organe opérationnel des Nations unies soutenant la **mise en œuvre des projets humanitaires, de consolidation de la paix et de développement d'un large éventail de partenaires**, notamment des entités onusiennes, des institutions financières internationales, des gouvernements et divers organismes humanitaires. Il intervient dans le domaine de la santé et met notamment en œuvre des projets hospitaliers.

<https://www.unops.org/fr>

■ LES FONDS MULTILATÉRAUX EN SANTÉ

| Le Fonds mondial

Le Fonds mondial pour la lutte contre les épidémies de sida, de tuberculose et de paludisme mobilise et investit plus de 4 milliards \$ chaque année à l'appui de programmes dirigés par des spécialistes locaux dans plus de 100 pays. Une instance de coordination réunissant autorités publiques, société civile, institutions techniques, le secteur privé et personnes touchées par les maladies élabore dans chaque pays un plan d'action dont la mise en œuvre est assurée par des acteurs locaux grâce aux crédits du fonds.

<https://www.theglobalfund.org/fr>

| Unitaid

En lien avec le Fonds mondial, Unitaid a été créée en 2006 et agit **en faveur de l'accès aux traitements du VIH/SIDA, de la tuberculose et du paludisme sur les marchés**.

<https://unitaid.org/#fr>

| Gavi

Gavi est une organisation internationale créée en 2000 afin d'assurer aux enfants vivant dans les pays les plus pauvres du monde, un **meilleur accès aux vaccins nouveaux ou sous-utilisés**. Établie à Genève, en Suisse, cette alliance regroupe secteurs privé et public.

<https://www.gavi.org/fr>

■ LES ACTEURS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN SANTÉ

Les agences de santé d'autres pays de coopérations techniques (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Royaume Uni, Espagne, Pays Scandinaves...), à travers leurs financements et le développement de projets, sont également à prendre en compte dans le paysage de la coopération et la mise en œuvre d'un partenariat.

■ CADRE EUROPÉEN

| L'Union européenne

L'Union européenne est **le principal bailleur de fonds pour les activités de partage d'expérience et de renforcement de l'excellence**. Elle dispose de programmes sectoriels européens (Horizon 2020), de programmes de coopération interrégionale transfrontalière (INTERREG) et du programme Leonardo. Chaque programme a ses spécificités : recherche et innovation, protection et promotion de la santé, formation.

L'Union européenne met également à disposition des pays **le Fonds Européens de Développement (FED)**. Le FED est l'instrument principal de l'aide communautaire à la coopération au développement aux pays d'Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) ainsi qu'aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM).

https://europa.eu/european-union/index_fr

ACTEURS EN FRANCE

■ LES ACTEURS ET DISPOSITIFS DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD)

| Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères est chef de file de la politique transversale en faveur du développement, **il pilote la politique partenariale de développement et de solidarité internationale de la France**. Pour la santé, il a élaboré la Stratégie de la France en santé mondiale. Mme l'Ambassadrice en santé mondiale (Stéphanie Seydoux) en est la porte-parole.

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr>

| Agence française de développement (AFD)

L'Agence française de développement est la plateforme française de **l'aide publique au développement**. Institution financière, elle a pour mission de soutenir la réalisation de projets de développement économiques et sociaux durables sur les cinq continents et dans les collectivités locales d'outre-mer.

<https://www.afd.fr/fr>

| Expertise France

Créée en 2014, Expertise France est **l'Agence de coopération technique internationale**. Elle conçoit et met en œuvre des projets qui ont pour but de renforcer durablement les politiques publiques dans les pays en développement et émergents. Gouvernance, sécurité, climat, santé, éducation... Elle intervient sur des domaines-clés du développement durable. Elle a permis de fusionner un nombre important d'acteurs de la coopération, notamment le GIP ESTHER. Expertise France rejoindra prochainement le groupe de l'Agence Française de Développement.

<https://www.expertisefrance.fr>

L'APD FRANÇAISE POUR LA SANTÉ TRANSITE MAJORITAIREMENT PAR LE CANAL MULTILATÉRAL :

| Muskoka

Le Fonds Français Muskoka (FFM) a pour objectif de **réduire la mortalité maternelle, néonatale et infantile, à travers le renforcement des systèmes de santé de pays francophones d'Afrique de l'Ouest**. Mis en œuvre par quatre agences onusiennes (UNICEF, OMS, UNFPA, ONU Femmes) dans 8 pays, il est géré en France par le Pôle politique de santé mondiale du MEAE, à Dakar par une plateforme régionale et dans chacun des 8 pays (Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo) par une plateforme nationale au sein d'une des quatre agences.

<https://ffmuskoka.org>

| L'Initiative

L'Initiative est la **contribution indirecte de la France au Fonds mondial**. Elle est gérée par Expertise France et appuie les pays, notamment francophones, dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes financés par le Fonds mondial.

<https://www.initiative5pour100.fr>

■ LES ACTEURS DE SANTÉ

| Ministère des Solidarités et de la Santé (MSS)

Le ministère des Solidarités et de la Santé agit en cohérence avec les priorités du MEAE à différents niveaux (liste non exhaustive des bureaux du MSS ayant une action à l'international) :

- **La DAEL (délégation aux affaires européennes et internationales)** coordonne l'action des différentes administrations du MSS et porte les positions de la France dans les instances multilatérales (UE, OCDE, OMS).
- **La DGS (direction générale de la santé)** représente le MSS à l'OMS au titre de sa fonction de secrétariat sur le règlement de sécurité internationale.
- **La DGOS (direction générale de l'offre de soins)** pilote l'appel à projets « Coopération hospitalière internationale », instrument de soutien financier des initiatives de coopération internationale des établissements de santé qui doivent s'inscrire dans la stratégie de la France en santé mondiale.

<https://solidarites-sante.gouv.fr>

| Fédération hospitalière de France (FHF)

La Fédération hospitalière de France réunit plus de 1000 établissements publics de santé et 3800 structures médico-sociales (EHPAD, maisons d'accueil spécialisées autonomes...), soit la quasi-totalité des établissements du secteur public de la santé. La FHF a depuis quinze ans établi **un pôle Europe et international** pour représenter, assister et conseiller ses établissements adhérents dans ce domaine. **La FHF pilote le projet Réseaux et Partenariats hospitaliers (PRPH) sur délégation de crédits AFD.**

<https://www.fhf.fr>

| La Conférence des Directeurs Généraux de CHU

Elle anime une **commission des relations internationales** dans le but de partager les expériences et les enjeux de la coopération internationale hospitalière ainsi que mutualiser les activités de ses membres, mettre en place un certain nombre d'outils d'organisation pour améliorer l'accueil des professionnels étrangers, le don d'équipements, la recherche de financements européens... et enfin promouvoir le savoir-faire et l'expertise des hôpitaux universitaires à l'international.

<https://www.reseau-chu.org>

| Agences régionales de santé (ARS)

Les **Agences régionales de santé** se sont vues reconnaître en 2016 une compétence en matière d'action internationale. Elles peuvent être associées à plusieurs titres à des projets de coopération : **en tant qu'experts, aide méthodologique, partenaire du projet**. Elles émettent un avis sur les candidatures des établissements à l'appel à projets « coopération hospitalière internationale » DGOS.

<https://www.ars.sante.fr>

| Les établissements de santé français

Ils ont depuis la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 la **compétence à part entière en matière de coopération hospitalière internationale**.

| Agences de santé

Les agences de santé développent leurs propres projets de coopération, à la demande des États ou en lien avec d'autres partenaires de la coopération :

- **Haute autorité de santé – HAS :**
<https://www.has-sante.fr>
- **Agence de la biomédecine – ABM :**
<https://www.agence-biomedecine.fr>
- **Établissement français du sang – EFS :**
<https://www.efs.sante.fr>
- **Institut national du cancer – INCA :**
<https://www.e-cancer.fr>
- **Agence nationale de recherche sur le Sida et les hépatites virales – ANRS :**
www.anrs.fr/fr
- **Institut national de la santé et de la recherche médicale – INSERM :**
<https://www.inserm.fr>

■ LES ACTEURS LOCAUX

| Les collectivités territoriales

L'action internationale des collectivités régionales, départementales et communales revêt de nombreuses formes : **la coopération décentralisée** désigne toutes les relations d'amitié, de jumelage ou de partenariat nouées entre des autorités locales de deux pays. **L'action internationale des collectivités**, plus large que la coopération décentralisée, ne nécessite pas forcément d'avoir formalisé un partenariat. Elle englobe les échanges économiques, universitaires, la mobilité des jeunes, la coopération décentralisée, parfois la coopération internationale hospitalière...

| Les réseaux multi acteurs

Dans le but d'améliorer la qualité des actions de coopération internationale et de contribuer à l'ouverture internationale des territoires, les réseaux multi acteurs animent un tissu d'associations, de collectivités territoriales, d'établissements d'enseignement, de structures d'éducation populaire, d'établissements publics, d'acteurs économiques... dans une dynamique d'échanges et de travail collaboratif, en subsidiarité. À ce titre, **ils peuvent être sollicités par les établissements de santé pour identifier les bons interlocuteurs, apporter de l'information, un appui aux porteurs de projet ou encore animer des échanges entre les acteurs**.

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_rmasfe_vrier2018_cle4a14ee.pdf

| Cités Unies France (CUF)

Créée en 1975, **Cités Unies France est la tête de réseau des collectivités territoriales françaises engagées dans l'action internationale**. Elle accompagne l'ensemble de ces collectivités dans la mise en œuvre d'une action de coopération au service de leur ouverture à l'international, de leur rayonnement, de leur attractivité et de la promotion des échanges humains, culturels et économiques. Cités Unies France mobilise expertises, partenaires et financements permettant aux collectivités d'amplifier leur action internationale autour des Objectifs de développement durable (ODD).

<https://www.cites-unies-france.org>

■ LES ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

| Universités et Écoles de formation paramédicales

La coopération internationale est l'une des missions du service public de l'enseignement supérieur à travers la **coopération internationale** et la **participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche**. La capacité à attirer des étudiants, professeurs et chercheurs étrangers ainsi qu'à créer un espace de partenariats et d'échanges internationaux est devenue un enjeu essentiel pour maintenir la qualité et le dynamisme de l'enseignement supérieur et de la recherche d'un pays.

- Universités de médecine, IFSI, écoles de kinésithérapie, Université Technologie Compiègne...

| Écoles des hautes études en santé publique (EHESP)

Le nouveau projet stratégique 2019-2023 de l'EHESP prévoit un renforcement du rayonnement et de la reconnaissance internationale de l'École dans ses axes prioritaires. Cela se décline notamment par le **développement de partenariats sur le continent africain**, en particulier dans les pays de l'espace francophone, pour réaffirmer le rôle de l'EHESP comme acteur français de référence en **expertise technique internationale** contribuant au renforcement des systèmes de santé et des capacités scientifiques.

<https://www.ehesp.fr>

| Institut de recherche pour le développement (IRD)

L'IRD est un établissement public français placé sous la double tutelle des ministères de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et de l'Europe et des Affaires étrangères. Il est un acteur institutionnel de la recherche, de l'expertise, de la formation et du partage des savoirs. La santé est un de ses domaines d'intervention. Pour les projets de coopération hospitalière, il peut à la fois être **une ressource à travers son importante production sur les systèmes de santé des pays où il intervient et un partenaire opérationnel grâce à ses agences et experts dans les pays**.

<https://www.ird.fr>

4

PARTENAIRES À L'ÉTRANGER

■ LES REPRÉSENTANTS INSTITUTIONNELS DE LA FRANCE

| Ambassades de France (CRSM, CAS, SCAC)

Le réseau diplomatique est l'entrée prioritaire et incontournable de tout projet de coopération internationale. Les Ambassades disposent sur les sujets de santé d'un conseiller aux affaires sociales (CAS) ou d'un conseiller régional en santé mondiale (CRSM) ou à défaut d'un service de coopération (SCAC). Ils peuvent également disposer de moyens financiers pour un soutien ponctuel à un projet de coopération.

| Agence française de développement (AFD)

L'AFD dispose d'un réseau de **85 agences et 17 directions régionales dans le monde** qui accompagnent les projets qu'elle finance et constituent une ressource précieuse en termes de connaissance des acteurs locaux.

| Expertise France

Elle dispose de **bureaux projets dans près de 50 pays et de quatre représentations, basées à Bruxelles, Abidjan, Tunis et Hanoï**, chargés de mettre en œuvre les projets sur le terrain. Tout comme les agences AFD, les représentants d'Expertise France peuvent être sollicités pour un appui opérationnel ou pour l'identification d'acteurs ressources du pays.

■ LES AUTORITÉS SANITAIRES DU PAYS

Par l'intermédiaire du partenaire hospitalier, **les autorités sanitaires doivent être à minima informées, au mieux rencontrées pour que la coopération soit identifiée et bien reliée à une priorité de santé publique du pays**. La structuration du système de santé doit être maîtrisée afin d'associer les interlocuteurs du niveau d'intervention le plus pertinent.

LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC)

Des organisations de la société civile (OSC) sont également impliquées dans le domaine de la santé. Selon la Banque Mondiale, le terme organisations de la société civile (OSC) fait référence à un vaste éventail d'organisations tel que **les groupements communautaires, les organisations non gouvernementales (ONG), les syndicats, les organisations de populations autochtones, les organisations caritatives, les organismes confessionnels, les associations professionnelles et les fondations privées.**

Ces organisations peuvent travailler en partenariat avec les hôpitaux. Du fait de leur présence continue sur le terrain et de leurs connaissances très précises du contexte local, il est recommandé d'identifier celles intervenant sur la zone d'actions pressentie par l'établissement de santé pour rechercher des synergies entre les projets à l'œuvre ou à venir.

Les associations locales, de solidarité internationale, d'éducation populaire, de professionnels, d'habitants...

Les associations locales, de solidarité internationale, d'éducation populaire, de professionnels, d'habitants... peuvent mettre en œuvre des **actions complémentaires** de celles des établissements de santé et permettent d'**ancrer le projet de coopération dans le tissu associatif local.**

Les ONGs et les Organisations internationales

Les ONGs, telles que :

- Médecins Sans Frontières
<https://www.msf.fr>
- Médecins du Monde
<https://www.medecinsdumonde.org/fr>
- La Chaîne de l'espoir
<https://www.chainedelespoir.org/fr>

Et les Organisations internationales telles que :

- Le Mouvement international de la Croix Rouge et du Croissant rouge
<https://www.croix-rouge.fr>

sont des acteurs clés impliqués dans le secteur de la santé des pays en développement, notamment dans le secteur hospitalier.

Les associations de patients ou d'utilisateurs

Les associations de patients ou d'utilisateurs ont parfois un rôle très important dans le système de santé du pays d'intervention. Leur implication peut faciliter les changements de pratiques et améliorer la **confiance de la population dans le système de santé.**

Les Fondations privées

Les Fondations privées telles que :

- Mérieux
<https://www.fondation-merieux.org>
- Sanofi
<http://fondation-sanofi-espoir.com>
- Institut Pasteur
<https://www.pasteur.fr/fr/institut-pasteur>
- Pierre Fabre
<https://www.fondationpierrefabre.org/fr>

sont investies dans le secteur du soin et peuvent être un appui financier et opérationnel.